

11 - Rapport Accessibilité 2010

M. DEMONET, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réaffirmé le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap : visuel, auditif, mental ou psychique, moteur ou moteur cérébral, ou encore un handicap invisible.

Une définition à l'accessibilité a été retenue en 2006 par les pouvoirs publics : «L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres» (1).

La loi fixe comme objectif une obligation générale d'accessibilité d'ici l'année 2015, dans tous les domaines de la vie économique et sociale, en commençant par les transports et les services publics. Elle oblige, en outre, les communes et les EPCI à créer une commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L.2143-3, **la loi impose également d'établir un rapport annuel d'accessibilité, qui doit être présenté en Conseil Municipal et devant rendre compte de ce qui s'est fait en matière d'accessibilité sur une année.**

En améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, en anticipant sur les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie, l'accessibilité participe pleinement au développement durable.

En tant que stratégie pour le futur, convaincue de l'importance de réaliser sa mise en accessibilité et afin de répondre aux obligations et aux enjeux de la loi du 11 février 2005, la Ville de Besançon s'est lancée dans une démarche ambitieuse depuis 2006, en créant, avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), une Commission Intercommunale d'Accessibilité, dont le rôle est d'impulser et d'assurer le suivi des travaux d'accessibilité du cadre bâti et des transports. Les missions de promouvoir, de sensibiliser et de coordonner l'accessibilité de la Ville de Besançon ont été confiées au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

L'accessibilité touchant de nombreux domaines de la vie quotidienne et de la vie économique et sociale, le présent rapport a pour objectif de faire un état des lieux de l'avancée de l'accessibilité de la Ville de Besançon et de la CAGB. Pour l'année 2010, le rapport s'est centré sur six thématiques :

- le cadre bâti,
- les transports,
- l'information et la communication,
- l'emploi des personnes en situation de handicap,
- les sports, les loisirs, les actions socioculturelles,
- et un regard sur un des quartiers de Besançon : le quartier Clairs-Soleils.

A mi-parcours de l'obligation générale d'accessibilité pour toutes les communes de France à l'horizon 2015, force est de constater l'engagement politique de la Ville de Besançon.

Le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précise qu'en matière d'accessibilité, la priorité doit être donnée à la mise aux normes accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), de la voirie, de l'espace public et des transports.

(1) Source : site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement - Délégation Ministérielle de l'Accessibilité

Pour ces principaux domaines, la Ville de Besançon a élaboré et adopté différents schémas et plans lui permettant de s'engager dans une dynamique ambitieuse d'accessibilité, pour l'ensemble de ses concitoyens. Au regard du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, du schéma global d'accessibilité pour toute la chaîne de déplacement, ainsi que de l'engagement officiel de la CAGB dans la réalisation des diagnostics et plan de mise en accessibilité, le bilan de mi-parcours est encourageant.

Toutefois, ces mises aux normes accessibilité nécessitent des engagements financiers forts, parfois générateurs de surcoût et donc de retards possibles. Donc, si la volonté est forte et l'engagement financier clairement énoncé, il n'en demeure pas moins que la mise en accessibilité de la Ville sera un chantier long et complexe.

Pour ce qui concerne les autres domaines de la vie quotidienne, économique et sociale des personnes en situation de handicap, de belles initiatives ont vu le jour, que ce soit en matière d'intégration en milieu ordinaire (emploi, lieu d'accueil petite enfance...) ou encore en matière d'accès aux actions socioculturelles au sens large.

Ces thématiques qui relèvent du vivre ensemble font l'objet d'une forte demande de la part des personnes en situation de handicap et des associations. En effet, cette partie ambitieuse et très vaste de l'accessibilité de tout à tous nécessitera une mobilisation au-delà de l'échéance de 2015. Car, même si depuis plusieurs décennies la Ville de Besançon n'a cessé de mener une politique d'ouverture de ces lieux de culture et de création, le constat est régulièrement fait du temps nécessaire qu'il faut pour amener, par exemple, les publics en fragilité sociale vers ce type d'activités.

La Ville de Besançon, forte de cette ambition, a d'ailleurs adopté, le 9 novembre 2010, un schéma d'orientation pour la culture 2010-2020.

Ce schéma a pour ambition de rassembler autour d'un projet global, cohérent et à long terme, les acteurs publics et privés qui œuvrent à Besançon ou dans sa région au développement des arts et de la culture. Il se décline en 32 propositions d'action et s'articule autour de deux grandes orientations :

- favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux pratiques culturelles et artistiques,
- soutenir la création et la recherche dans les différents domaines des arts et de la culture.

Au-delà de ces initiatives liées à tel ou tel secteur, il s'agit surtout d'investir tous les lieux de vie sociale et de participation citoyenne pour favoriser la meilleure intégration possible de personnes handicapées dans la vie de la cité : services publics, maisons de quartier, Conseils Consultatifs d'Habitants, associations, entreprises... Tous sont concernés par cette immense responsabilité visant à faire une place à chacun.

En la matière, si Besançon est souvent citée en exemple, nous savons aussi qu'il reste beaucoup à faire pour convaincre, encore et encore, que cette démarche ne se fait pas seulement au bénéfice de personnes handicapées, mais aussi au bénéfice de tous, car elle enrichit le collectif avec les différences de chacun, et renforce les maillons d'une chaîne qui fait tenir debout une société et lui permet d'avancer plus et mieux. Gageons que 2011 apportera sa pierre à cet édifice de longue haleine.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport «Accessibilité» 2010.

«M. LE MAIRE : On va maintenant examiner un rapport important, j'espère qu'on aura le consensus là-dessus, il concerne l'accessibilité. Je vais passer la parole à Jean-Jacques DEMONET qui a fait un superbe travail là-dessus mais je ne sais pas si c'est la peine que je le rappelle car vous le savez tous.

M. Jean-Jacques DEMONET : J'ai l'honneur de vous présenter ce rapport du schéma d'accessibilité 2010. Pourquoi ce rapport ? Eh bien ça découle tout simplement de la loi 2005 concernant le handicap qui oblige les communes et les intercommunalités de plus de 5 000 habitants à monter un schéma d'accessibilité. La Ville et l'Agglomération se sont concertées et ont créé une commission intercommunale d'accessibilité qui a mis en place ce schéma d'accessibilité 2010.

Je tiens quand même à remercier, Monsieur le Maire, les élus, les services et la Mission Handicap pour le travail qui a été réalisé sur ce rapport qui comporte quand même 144 pages, que vous n'avez pas parce qu'il y a beaucoup de textes de loi mais vous pouvez le trouver sur LEGIFRANCE.

L'objectif de ce rapport est tout simplement de montrer l'avancée de la Ville et de la CAGB dans ce domaine. L'année 2010, un état des lieux a été fait dans les domaines suivants : l'accessibilité de la vie quotidienne, économique et sociale qui découle dans un premier camembert qu'on a sous les yeux, sur le cadre bâti, la voirie, l'espace public et les ERP, Etablissements Recevant du Public.

Le point 2 concerne le transport ; c'est un point très très important, ce n'est pas Jean-Claude qui me démentira et qui me dira que cela ne coûte pas cher non plus.

Le point 3 traite de l'information et de la communication, domaine dans lequel nous serions, je le reconnais, peut-être un petit peu faibles mais on va y remédier.

Le point 4 concerne l'emploi ; l'emploi est au cœur du sujet, on l'a vu tout à l'heure dans les orientations budgétaires et cela concerne évidemment les personnes handicapées puisque 29 % d'entre elles n'ont pas de travail.

Sur la diapo suivante, c'est l'accessibilité du cadre bâti. Quand on prend l'espace public et la voirie, vous voyez dans le dossier qu'il y a un programme de mise en accessibilité établi sur 15 ans qui a été engagé déjà en 2010. Pourquoi sur 15 ans alors que la loi nous oblige d'avoir toute l'accessibilité d'ici 2015 ? C'est qu'on est tous conscients, et réalistes, que d'ici 2015 tout ne sera pas fait. Nous n'aurons jamais les moyens techniques ou financiers pour tout réaliser, et cela tout confondu.

Des travaux de mise en accessibilité ont déjà été réalisés sur plus de 1 600 mètres de voirie, pour un coût de 200 000 €. Je vous parlais du coût que cela peut engendrer, c'est énorme. Concernant les bâtiments communaux, on a un certain nombre d'ERP dans la Ville de Besançon, ils ont tous été diagnostiqués par le bureau «Halte contrôle» qui a fait un très très bon travail et préconisé les travaux spécifiques à chaque bâtiment. Là aussi il faut se tenir à la chaise quand on voit le coût global des travaux d'accessibilité dans ces 93 ERP, il y en a quand même pour environ 14 millions d'euros, c'est une somme gigantesque. Toujours dans le cadre bâti on travaille avec la DPRU, la Direction Préventive des Risques Urbains qui assure l'instruction de la partie accessibilité des permis de construire et les autorisations de travaux portant sur les ERP. C'est vraiment très important parce que l'on ne pourrait pas faire sans eux.

On souhaite par ailleurs développer des échanges avec les commerces et on travaille avec Jacques MARIOT pour sensibiliser les commerçants surtout du centre-ville afin qu'ils rendent leurs magasins accessibles. Ils se font un petit peu tirer l'oreille, ce n'est pas évident, cela entraîne des frais. On va regarder ce qu'on pourrait faire pour faciliter les dépôts de dossiers incluant un volet accessibilité. Une chose très importante et qui a été très appréciée ce sont les diagnostics voirie et ERP réalisés pour les 58 communes de la CAGB pour un coût de 93 000 €. Il est courant que les Maires des communes environnantes viennent nous trouver afin qu'on travaille avec eux sur le diagnostic. D'ailleurs, si on a mis cette commission en place c'est que l'on s'est rendu compte que des Maires des communes environnantes, surtout des petites communes, étaient complètement perdus. Quand les locaux de leur mairie sont au 2^{ème} étage d'un vieux bâtiment et qu'on leur dit qu'il faut mettre un ascenseur à 150 000 €, là ils se tirent un peu les cheveux !

En ce qui concerne l'accessibilité des transports, le schéma directeur d'accessibilité avait été validé par la CAGB le 12 février 2009. Nous portons un accent très fort sur l'achat de matériel roulant accessible petites, moyennes et grandes capacités, sur l'ensemble du réseau et pour le service à la demande Evolis, maintenant service Ginko accès. Quand on parle de l'ensemble du réseau, évidemment

c'est urbain, périurbain et transport de substitution. Je crois qu'on a évalué à peu près à 62 % le parc de matériel roulant accessible aux personnes à mobilité réduite.

Concernant la prise en compte du handicap sensoriel, une étude a été portée sur les bornes «tempo» que vous connaissez. Cela marche très très bien également, ça coûte très très cher aussi. Une réflexion est en cours sur l'agrandissement des tailles des caractères inscrits sur les fiches horaires, les plans de bus affichés aux arrêts de bus, quelques stations sont déjà prises en compte, et également sur les girouettes à la tête du bus, vous verrez des gros caractères et des couleurs différentes.

On parlait tout à l'heure de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et c'est vrai que là il y a un vrai problème. Depuis la loi, les établissements privés et publics, je dis bien privés et publics, parce que ça n'a pas été le cas tout le temps, de plus de 20 salariés, ont l'obligation d'embaucher 6 % de leur effectif total de personnel en situation de handicap. En 2008, sur les 315 entreprises de plus de 20 salariés situés sur la CAGB, 43 remplissent totalement leur obligation d'emploi, ce qui veut dire que les autres payent la contravention, qui n'est pas anodine non plus. Concernant la Fonction Publique, le taux d'emploi légal dans le Département du Doubs est de 5,11 %, la Ville de Besançon elle, emploie 138 agents bénéficiaires des critères de l'obligation d'emploi, soit 6,11 % de l'effectif total. Le CCAS quant à lui en comptabilise 30, hors salariés travailleurs handicapés, ce qui est très très important car si l'on incluait les travailleurs handicapés cela ferait monter le pourcentage de l'effectif total de quelques % supplémentaires, ce qui ne serait pas négligeable mais qui serait quand même faussé. La CAGB n'en emploie que 15, j'ose le dire -que 15- soit 3,75 % de l'effectif total mais cela s'explique par la nécessité de la qualité du travail et la connaissance du travail. On ne peut pas employer une personne handicapée uniquement parce qu'elle est handicapée, il faut qu'elle ait une certaine compétence pour le travail demandé et ça se comprend.

L'accès aux sports et aux actions socioculturelles : là j'aurais bien aimé que Teddy soit là ou alors Patrick pourra peut-être en dire deux mots, on travaille très très étroitement avec le Service des Sports et vous avez vu qu'à Besançon et même avec l'Agglo on a des manifestations qui sont quand même connues et reconnues et redemandées. Je citerai «Tout Besançon court», «Vital Sports» et également «Raid Handi'Forts» dont ça va être la 5^{ème} édition cette année, qui est très très demandée à tel point que cela fait deux ans de suite que l'on refuse du monde pour des raisons techniques et de sécurité. Le Raid Handi'Forts regroupe tous handicaps confondus et valides. Un petit clin d'oeil quand même à la Ville de Besançon qui a eu le trophée APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) en 2010 concernant l'accessibilité d'une ville, justement dans le cadre du Raid Handi'Forts.

Des actions socioculturelles, des sorties musicales, des ateliers créatifs à destination de tous et des dispositifs de loisirs adaptés sont programmés tout au long de l'année par le CCAS.

En conclusion, le bilan de mi-parcours est encourageant et ce d'autant que pour 2015 le projet du tramway finalisera et achèvera de coordonner les différents travaux de mise en accessibilité de la Ville. Là je me tourne vers Nicole WEINMAN, chaque fois qu'il y a des travaux dans la Ville on en profite pour rendre accessible au maximum pour tous types de handicaps. Mais c'est vrai qu'il reste encore énormément à faire au niveau de l'accessibilité. Il y a encore de vastes champs à explorer, c'est le domaine de la culture, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées. Mais il est vrai aussi -là je pleure un peu la «michotte»- qu'avec les moyens que l'on a, on fait ce que l'on peut. Et en conclusion, je fais un petit plaisir à Françoise FELLMANN en affichant une petite photo de la crèche des Clairs-Soleils qui est la première crèche en France à accueillir des enfants valides et des enfants polyhandicapés.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Jacques, c'était très complet. Je crois qu'il était intéressant effectivement de pouvoir faire le point sur ce qui a été fait et beaucoup de choses ont été faites dans ce domaine...

M. Jean-Jacques DEMONET : C'est une obligation !

M. LE MAIRE : Oui je sais mais on n'est pas vraiment en retard me semble-t-il ! Bien, est-ce qu'il y a des questions à poser à Jean-Jacques ? Il n'y aura pas de vote, c'est juste un rapport d'information !

Mme Catherine GELIN : Je salue l'équipe qui s'occupe du handicap et de l'accessibilité. C'est un travail lourd et compliqué parce que comme tu le précises dans le rapport, les handicaps sont multiples et les solutions sont parfois difficiles à trouver pour que celles-ci conviennent à tout le monde. Ce rapport était lourd parce qu'il rappelait beaucoup la loi de 2005. J'ai toutefois des requêtes à te faire ; quand on se retrouve en commission d'accessibilité, il serait souhaitable que parfois nous puissions suivre le chantier pour lequel nous allons travailler. Nous avons travaillé sur la LGV et sur la possibilité d'aller de Viotte à Auxon et sur les futures gares, les haltes gares... On a travaillé aussi par rapport à la communication. Personnellement j'ai encore des difficultés pour lire le Handi Actu mais c'est quelque chose d'assez difficile et en discutant avec les personnels, c'est vrai qu'il faudrait peut-être insister sur leur formation parce que la sensibilité est difficile. Ils disent qu'ils changent, actualisent des fenêtres sur Besancon.fr sans penser que cela peut perturber quelqu'un. Voilà, ces choses-là se font et c'est...

M. LE MAIRE : Ce sont globalement des compliments quand même !

Mme Catherine GELIN : Oui oui, ce sont plutôt des compliments et puis il faut plutôt y aller de façon consensuelle, reprendre un petit peu les expériences de chacun et en tenir compte. Là on a eu quelques difficultés sur Gare Viotte. Je pense que notre ami Jean aura des choses à dire en prochaine commission et on peut essayer de travailler ensemble, je parle d'un membre d'une association...

M. LE MAIRE : Est-ce que je pourrais attirer votre attention sur le fait que nous n'avons vu qu'un petit quart des dossiers !

Mme Catherine GELIN : Oui ! Pardon, je voudrais dire quand même que dans ce rapport il serait souhaitable que l'on parle des aidants parce que ceux-ci ont des problématiques aussi pour les accessibilités puisqu'ils sont aidants et c'est un travail qui a été fait par le CCAS, par la Ville et on pourrait peut-être l'ajouter à ce rapport l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Jean-Jacques tu l'ajouteras !

M. Jean-Jacques DEMONET : Non seulement cela sera ajouté mais le thème du forum 2012 c'est l'aide aux aidants.

M. Michel OMOURI : Je veux juste venir sur les objectifs de 2015. Il faut dire que la loi du 11 février 2005 nous la devons à Claude GIRARD, c'est bien de le souligner. Cette loi réaffirme le principe de l'accessibilité pour tous quel que soit son handicap, je tiens à souligner l'engagement de M. DEMONET et je suis sincère. Mais je souhaiterais savoir pourquoi le montant des investissements va baisser de 12 % en 2012 sachant qu'il nous reste à peu près 3 ans pour se mettre en conformité si on part sur la partie des quinze années. Là je souhaiterais lancer quelques idées par rapport à l'accessibilité. Une personne à mobilité réduite, à handicap moteur ne peut pas accéder aux locaux de la Ville situés dans le bâtiment E alors qu'il y a un ascenseur au rez-de-chaussée qui est inutilisé. L'entrée qui mène à l'appartement Fontaine Eco n'est pas accessible aux personnes...

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, je m'excuse de vous le redire, vos remarques sont très pertinentes mais ce ne sont pas des remarques d'un Conseil Municipal. Nous sommes en train de discuter d'un rapport donc je crois qu'on ne va pas rentrer dans les détails...

M. Michel OMOURI : Mais je vais être assez court...

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas que ça soit court... Monsieur OMOURI, je préside cette assemblée, je vous demande de dire ce que vous pensez sur ce rapport, on ne va pas rentrer dans le détail des ascenseurs, je vous demande de rester sur le rapport présenté.

M. Michel OMOURI : Alors simplement expliquez-moi très rapidement pourquoi on va avoir une baisse de 12 %, merci !

M. LE MAIRE : C'est une question à laquelle Nicole WEINMAN va vous répondre.

Mme Nicole WEINMAN : Effectivement vous avez vu que sur l'ensemble des travaux, les quelque 6 000 sections qu'on avait référencées pour mettre toute la Ville en accessibilité, on avait fait un programme qui était chiffré à 11,6 millions. Déjà sur 10 ans c'était extrêmement difficile, on a fait le choix de l'aménager sur 15 ans et, excellente remarque, vous avez pu remarquer qu'il y a des années où on fait un petit peu moins et d'autres où on fait un petit peu plus. On essaie d'échelonner les travaux selon leur importance on fait un petit peu moins une année si l'on sait que l'année suivante on devra faire des travaux plus lourds, plus durs et plus chers. c'est l'unique explication.

J'en profite pour dire que dans le cadre du dossier sur lequel nous attendions une réponse favorable déposée pour le FISAC, la Ville a fait le choix d'accompagner les commerces justement pour les aider à se mettre en conformité avec la loi qui les oblige à s'équiper mieux pour accueillir le public, donc on a fait le choix de les accompagner pour la mise en accessibilité de leur commerce, c'est une aide directe prévue par le FISAC.

M. Pascal BONNET : Je voudrais moi aussi saluer le travail de Jean-Jacques DEMONET et des services et je voudrais rapidement évoquer deux points. Quand on lit attentivement le rapport on voit en particulier sur la voirie tout le travail que ça a pu représenter. On parlait de service à la population tout à l'heure, le détail de tout ce qui a pu être fait, ça vaut la peine de le lire pour voir ce qu'il faut faire pour faire évoluer les choses. Sur ce plan je voudrais quand même revenir sur un sujet qui est lié même si ce n'est pas directement peut-être de l'ordre de l'accessibilité, c'est la question des livraisons au centre-ville car quand on passe vers 10 h du matin dans la Grande Rue et qu'il y a des camions des deux côtés, on pourrait se dire qu'ils pourraient au moins se garer du même côté que les gens puissent utiliser l'autre côté. C'est une remarque que je voulais faire car je suis extrêmement choqué chaque fois que je passe.

Et je voudrais terminer sur la question du handicap psychique parce que je crois que c'est vraiment important d'en parler. C'est quelque chose qui n'est pas toujours reconnu et j'y suis bien naturellement sensible, en particulier il y a un handicap psychique, il y a des maladies installées mais il y a aussi le handicap psychique post-traumatique et, en particulier, des contextes, de plus en plus maintenant, de harcèlement en milieu professionnel. Alors on connaît le contexte mondial actuel et on est tous très inquiets de ce qui peut se passer mais je constate que dans ma pratique ce sont des entreprises publiques qui sont en cause, pas la Mairie de Besançon, et des situations où il est très difficile de faire reconnaître la notion d'accident du travail, maladie professionnelle de nature psychopathologique. Je pense à un cas particulier où après avoir pu faire reconnaître ça en première instance et en appel je vois un organisme public aller en cassation pour nier cela, je trouve cela scandaleux alors il faut parfois qu'il y ait des suicides pour que l'on en parle, voilà.

M. Jean ROSSELOT : Juste pour dire l'estime que je porte à ce rapport très complet, très intéressant, sur ce thème qui nous est tous très cher. On est dans l'opposition, vous vous êtes dans l'action, vous êtes aux manettes mais je suis convaincu que vous faites également tout ce que vous pouvez et qu'on a la chance d'avoir cette caution morale de Jean-Jacques dans notre assemblée, pour ce thème dans cette ville.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur ROSSELOT mais ce n'est pas qu'une caution morale, il agit.

M. Jean ROSSELOT : Bien entendu, je n'ai pas dit qu'il n'agissait pas...

M. LE MAIRE : ...parce que la caution morale ça veut dire que l'on ne fait rien mais que lui il cautionne...

M. Jean ROSSELOT : Mais je n'ai pas dit cela, attendez ! Vous n'allez pas me faire dire ce que je n'ai pas dit, me chercher des «noises» sur mes propos, ce n'est pas sujet à polémique !

M. LE MAIRE : Pour une fois que vous faites des compliments ! Comment fais-tu Jean-Jacques pour avoir des compliments de Jean ROSSELOT ?

M. Jean-Jacques DEMONET : Je t'expliquerai Jean-Louis, je t'expliquerai !

M. LE MAIRE : Jean-Jacques, j'ai déjà eu l'occasion de te le dire, tu fais un travail extraordinaire malgré ta situation de handicap et j'associe toujours à ces remerciements Colette ton épouse qui est là en permanence à tes côtés ; tu le dis toi-même, ton action ne pourrait pas être la même si tu ne l'avais pas à tes côtés.

M. Jean-Jacques DEMONET : Mais j'ai de bonnes voisines également, elles m'aident bien !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.